

PARTI QUÉBÉCOIS
Comté de Beauce-Sud
300, rang Sainte-Évelyne
Saint-Georges (Québec) G0M 1E0

**Mémoire du Parti québécois de la
circonscription de Beauce-Sud présenté à la
Commission de la représentation électorale
du Québec dans le cadre
de sa proposition sur la réforme de la carte
électorale**

Saint-Joseph-de-Beauce, le 23 avril 2008

PARTI QUÉBÉCOIS
Comté de Beauce-Sud
300, rang Sainte-Évelyne
Saint-Georges (Québec) G0M 1E0

Mémoire du Parti québécois de la circonscription de Beauce-Sud présenté à la Commission de la représentation électorale du Québec dans le cadre de sa proposition sur la réforme de la carte électorale

Saint-Joseph-de-Beauce, le 24 avril 2008

Messieurs les membres de la Commission,

Le 14 mars 2008, un média écrit de la Ville de Saint-Georges en Beauce titrait à propos du projet de la nouvelle carte électorale déposé par le directeur général des élections, monsieur Marcel Blanchet : «Les élus dénoncent la nouvelle proposition».

Colère et virulence en Beauce

«J'espère que c'est un **cirque**», s'est exclamé le préfet Richard Lehoux de la MRC Nouvelle-Beauce au lendemain du dépôt de cette proposition qui propose de morceler la circonscription électorale de Beauce-Nord en trois circonscriptions soit Beauce-Sud, Chutes-de-la-Chaudière et Beauce-Amiante.

«C'est une **farce**, de réunir l'Amiante et Beauce-Nord ... et ça n'a **pas d'allure**» de lancer le député adéquiste Janvier Grondin. «Personne n'aurait pu imaginer un tel scénario...c'est essayer d'enlever l'identité beauceronne de notre coin de pays. On en prend pour notre rhume avec cette carte». «Tout est mélangé, il n'y a rien qui tient. Ça va être un **chiard** incroyable. En tant que beauceron, c'est **décevant** !»

À son tour, le préfet de la MRC Robert-Cliche déclare «Ça va créer l'**anarchie** parce que ce découpage ne tient pas compte des réalités régionales». Et du même souffle, le maire de la localité de Saint-Joseph, monsieur Michel Cliche précise «Ça n'a **aucun sens**. On n'a aucune affinité avec Thetford. C'est l'identité de la Beauce qu'on est en train de vouloir saccager... c'est complètement **bordélique**».

«**Déplorable et ridicule**, je suis consterné» réagit ensuite le maire Guay de Sainte-Marie. «La Commission défend l'idée qu'un comté doit avoir un minimum d'électeurs» «Mais c'est de la **foutaise**, on veut nous arracher notre identité beauceronne...on fait fi de la réalité».

Cirque, farce, déception, anarchie, aucun sens, bordélique, pas d'allure, déplorable, ridicule, foutaise, perte du sentiment d'appartenance, les épithètes ne manquent pas pour dénoncer avec force et colère, ce projet de révision de la carte électorale préparé par la Commission de la représentation électorale du Québec (CRE).

Alors, pourquoi tant de colère, de violence, de virulence, d'inquiétude dans les propos exprimés par ces personnalités politiques, toutes bien en vue dans leurs milieux respectifs! La réponse est toute simple. Le travail réalisé par la Commission a été fait selon toutes ces personnalités selon la formule – by the book- , c'est-à-dire en tenant compte uniquement d'un seul critère soit celui du nombre d'électeurs à atteindre par circonscription. Il s'agit, toujours de l'avis de ces leaders régionaux, d'une véritable opération comptable qui ne tient absolument pas compte des liens d'appartenance qui unissent les populations des régions.

Disparition pure et simple

La Commission, dans sa sagesse toute bureaucratique, propose la disparition pure et simple de l'actuelle circonscription électorale de Beauce-Nord et de ventiler sa population dans trois circonscriptions électorales limitrophes. Pour ce faire, elle applique le critère du nombre. C'est ainsi que la famille de Pierre ira maintenant à droite, celle de Paul au centre et la famille de Marc à gauche. En agissant ainsi, on ne tient absolument pas compte du sentiment d'appartenance de ces familles qui les unit à leurs territoires actuels.

Quelles sont les véritables intentions de la Commission ?

À ce propos, le Parti québécois de la circonscription de Beauce-Sud aimerait bien connaître les véritables intentions de la Commission de la représentation électorale de proposer ce nouveau découpage qui affectera les limites des circonscriptions électorales des régions de la Gaspésie, du Bas-Saint-Laurent et de Chaudière-Appalaches? Qu'est-ce qui a bien pu amener la Commission à accoucher d'une telle proposition ? Est-ce en raison des liens étroits qui unit les populations des nouvelles circonscriptions électorales proposées ou bien si c'est parce que la Commission a besoin de dégager trois comtés ruraux pour les refiler aux régions de la couronne montréalaise ? Poser la question, c'est y répondre

Les processus de révision 2001 et 2006

Au cours des processus de révision électorale 2001 et 2006, le principal argument des opposants de la réforme électorale était que celui-ci réduirait de façon inadmissible le poids politique des régions. Autant en 2001 qu'en 2006, les défenseurs des régions ont eu gain de cause et personne ne s'en est plus mal porté.

Par exemple en 2001, la Commission de la représentation électorale a accordé un statut d'exception aux circonscriptions gaspésiennes dont le nombre d'électeurs se situaient largement en dessous du minimum prévue par la loi. En agissant ainsi, la Commission a tout simplement reporté le problème en espérant que le prochain gouvernement québécois finirait par apporter des changements à sa loi électorale. Or, il ne l'a pas fait et le problème s'est répété ensuite en 2006 et se répète de nouveau en 2008. Malgré ce pelletage de la Commission, le monde électoral québécois a continué de tourner tout à fait normalement et personne n'a crié au loup.

Y a-t-il vraiment une urgence nationale ?

Mais dans le fond, y a-t-il vraiment un problème à ce que les régions de la Gaspésie, du Bas-Saint-Laurent et de Chaudière-Appalaches gardent leurs circonscriptions actuelles. Y a-t-il vraiment une urgence nationale de chambouler les limites de ces circonscriptions? De l'avis du Parti québécois de la circonscription de Beauce-Sud, la réponse est non.

Que faire maintenant ?

Pour le moment, ce qui est important, c'est que les régions de la Gaspésie, du Bas-Saint-Laurent et de Chaudière-Appalaches ne perdent pas leur poids politique à l'Assemblée Nationale. Dans ces circonstances, le Parti québécois de la circonscription de Beauce-Sud, demande à la Commission de **garder le statut quo** en ce qui concerne les limites actuelles des circonscriptions des trois régions concernées.

Que faire ... plus tard ?

Plus tard, beaucoup plus tard, lorsque le moment sera favorable, lorsque la population québécoise et son gouvernement auront vraiment compris l'urgence d'agir et de réformer le système électoral québécois, alors là, la Commission pourra proposer aux Québécoises et aux Québécois des changements qui porteront autant sur le mode de scrutin que sur la carte électorale. Ces changements pourraient alors être les suivants :

- 1- Tenir des élections à date fixe, un dimanche au printemps ou à l'automne;
- 2- Proposer un nombre de circonscriptions électorales selon les besoins du Québec du moment en établissant des critères de nombre et d'appartenance au territoire;
- 3- Mettre en place un mode de scrutin mixte, avec, sur chaque bulletin, un vote pour la circonscription et un vote pour le parti;
- 4- Assurer dans la mesure du possible, une représentation égale des hommes et des femmes à l'Assemblée nationale afin de mieux refléter la composition de la population québécoise.

Pour le Parti québécois de la circonscription de Beauce-Sud
André Côté, président

